



**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnoleet CEDEX
01 48 18 88 29 • unsa-fp@unsa.org • www.unsa-fp.org



Paris, le 22 janvier 2020

Déclaration Liminaire

CHSCT des DDI du 22 janvier 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Ce CHSCT est réuni de nouveau dans un contexte social particulièrement tendu et une situation de restructuration anxiogène dans les DDI, après le boycott du 12 novembre dernier et le report de celui de décembre.

Plus que jamais le CHSCT est une instance de dialogue social primordiale dans laquelle les impacts sur la santé et les conditions de travail des agents doivent être étudiés en amont des réformes. L'UNSA ne cesse de répéter que la disparition de ce comité constitue une grave atteinte aux droits des agents publics prise en application de la loi de la transformation de la fonction publique.

L'UNSA a bien noté que la demande d'ajouts de points supplémentaires à l'ordre du jour est prise en compte depuis le CHSCT de novembre dernier. Des documents nous ont été transmis en amont de cette réunion tel le bilan social 2018, mais force est de constater que d'autres manquent à l'appel et font cruellement défaut pour analyser correctement avec notre base certains sujets importants comme les études d'impact RH. Cette absence ne nous permet pas de proposer des pistes d'amélioration.

La médecine de prévention est encore plus un sujet d'actualité du fait des restructurations qui continuent à s'enchaîner. Les agents sont en souffrance dans de nombreuses structures et se trouvent devant un déficit de réponse en matière médicale qui amplifie la situation.

Si l'expérimentation de la télémédecine permet de résorber une partie des problèmes, elle ne peut être la seule solution envisageable au manque de médecins de prévention. Elle ne doit pas réduire les obligations des employeurs publics en termes de protection de la santé des agents.

La médecine de prévention doit être traitée de manière prioritaire. Dans le contexte d'une réforme qui bouleverse la fonction publique et des changements envisagés sur la santé, sécurité au travail, il est indispensable que les DDI soient dotées de personnels médicaux qui puissent être un soutien pour le personnel.

Quant au télétravail, il est plus que jamais d'actualité. Il a été la solution mise en œuvre en ces temps de pénuries de moyens de transport dans de nombreuses DDI, y compris dans celles où depuis 2 ans son déploiement semblait insurmontable. Ainsi l'UNSA regrette que les directions ne jouent pas le jeu : en effet beaucoup de collègues se voient accorder une journée de télétravail, rarement deux journées et exceptionnellement trois.

Certains de ces collègues se voient refuser l'accès au télétravail alors même que cette solution est préconisée par le médecin de prévention.

Les télétravailleurs comme les managers manquent de formations, celles-ci peinent à se mettre en place localement. L'UNSA rappelle ici que nous avons régulièrement insisté sur la nécessité de ces formations.

Concernant les études d'impact RH préalables aux restructurations, force est de constater quelles ne sont pas nombreuses et restent confidentielles, malgré une obligation réglementaire claire. Ces études sont indispensables pour les communautés de travail et bien souvent cette mise en commun serait source de solutions à des situations parfois difficiles.

La mise en place des secrétariats généraux communs, la création des nouvelles DDI ... imposent de fait la finalisation de l'harmonisation des subventions de restauration collective.

La question générale de l'harmonisation de l'action sociale en DDI doit être traitée de façon prioritaire. C'est un sujet de fond que l'on ne peut renvoyer aux calendes grecques. L'UNSA souhaite connaître le calendrier du Groupe de travail « Action Sociale » annoncé au CT des DDI du 14 janvier 2020. Sa mise en place est urgente.

L'action gouvernementale menant plusieurs réformes/restructurations à la fois, sur tous les fronts, sans mesurer les conséquences induites pour les agents publics ni la dégradation du service rendu aux usagers est inacceptable dans sa forme.

Elle est source d'angoisses profondes et de découragement pour un grand nombre de personnels titulaires ou contractuels.

L'UNSA sera attentive au respect des textes réglementaires afin que ces changements ne nuisent pas aux conditions d'hygiène, santé et sécurité au travail des agents. Elle portera avec une grande ténacité l'amélioration de la qualité de vie au travail.